



Bulletin Officiel

N° 5132 Mardi 21 Juin 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES – AGO - AGE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD – AGO -	2
LES ATELIERS MECANIQUE DU SAHEL – AMS – AGO -	3
TAWASOL GROUP HOLDING – AGO -	4
SOEK SICAR – AGO -	5
BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA – AGO -	6
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP – AGO -	7
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP – AGE -	7
ARTES – AGO -	8
ARTES – AGE -	8
SITEX – AGO -	9
LES CEMENTS DE BIZERTE – AGO -	10
SOTUMAG	11

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

SICAV AXIS TRESOR	12
FCP AXIS AAA	13
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	14
FCP AXIS CAPITAL PRUDENCE	15
FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	16

RESOLUTIONS ADOPTEES

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	17-19
-------------------------------	-------

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOTUMAG – AGO -	20-22
-----------------	-------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 »	23-27
---------------------------------------	-------

COURBE DES TAUX

28

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

29-30

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DENITIFS ARRETES AU 31/12/2015

SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE
« SWING »

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DENITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- FCP BIAT CROISSANCE
- MAC HORIZON 2022 FCP

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
SIEGE SOCIAL: Z.I. BEN AROUS2013 - BEN AROUS

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 29 Juin 2016 à 10 heures à l'Institut Arabe des chefs d'entreprises IACE« Maison de l'Entreprise » – Les Berges du Lac – Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour le même exercice ;
3. Approbation des états financiers de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31/12/2015 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation des états financiers consolidés du Groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2015 ;
5. Quitus à donner aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
7. Nomination des commissaires aux comptes ;
8. Ratification, le cas échéant, de la nomination d'un administrateur
9. Fixation des jetons de présence ;
- 10-Questions diverses.

Les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social dans le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS SA

SIEGE SOCIAL : Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la Société **ATELIERS MECANIQUE DE SAHEL «AMS »** pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi, 30 Juin 2016 à 13h à l'hôtel Golden Tulip Gammarth situé à la rue de République, Carthage 2078 la Marsa, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration.
2. Lecture des rapports spécial et général des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
4. Approbation des Conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
8. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes.
9. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2016.
10. Pouvoirs pour accomplissements des formalités juridiques requises par la loi.

Un exemplaire des statuts, des états financiers clos le 31/12/2015, du rapport du conseil d'administration, des rapports des commissaires aux comptes, et un projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du 14 Juin 2016 au siège social de la société sis à **RUE IBN KHALDOUN ,4018 SOUSSE.**

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

Les actionnaires de la société « TAWASOL GROUP HOLDING » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Jeudi le 30 Juin 2016, à 10h00, au Golf de Carthage de la Soukra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société TAWASOL GROUP HOLDING et celui des sociétés du groupe pour l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015.
4. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2015 et approbation de la distribution des dividendes.
6. Renouvellement du mandat d'un administrateur pour la période 2016-2018.
7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : Othmen khedhira pour la période 2016-2018.
8. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2015.
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AVIS DES SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين

المقر الإجتماعي : شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي الطابق الثاني القصرين - 1200

إنّ السّادة المساهمين في رأس مال شركة التنمية الإقتصادية بالقصرين مدعوون لحضور إجتماع الجلسة العامّة العادية و ذلك يوم الجمعة 24 جوان 2016 على الساعة العاشرة صباحا بمقرّ الشركة الكائن بشارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي التونسي الطابق الثاني و ذلك للتداول في المسائل المدرجة بجدول الأعمال التالي:

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2015،
2. تلاوة تقرير مراقب الحسابات العام و الخاص عن السنّة المالية 2015،
3. المصادقة على التقرير السنوي لمجلس الإدارة والقوائم المالية للشركة لسنة 2015،
4. إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة عن التصرف خلال السنة المالية 2015،
5. تخصيص النتائج للسنة المالية 2015،
6. المصادقة على الاتفاقيّات المتعلقة بالفصل 200 من مجلة الشركات التجاريّة،
7. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة للسنة المالية 2016.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouria Tunis**

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 29 juin 2016 à 10 h à l'hôtel Paris Concorde- rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la BNA, sur l'activité du groupe BNA et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la BNA et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par la loi n° 2006-19.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015.
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2015.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
6. Autorisation de rachat/ cession d'une partie des actions propres de la BNA.
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration, de la rémunération des présidents et des membres des comités.
8. Nomination d'administrateurs.
9. Désignation des commissaires aux comptes pour les trois exercices comptables 2016, 2017 et 2018.
10. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires.

Tous les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques & des garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'assemblée.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque, rue Hédi Nouria Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 23 juin 2016, à 10h30 à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth –Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2015.
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2015.
4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2015.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2015.
7. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2015.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2015.
9. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2015.
10. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2015.
11. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts.
12. Pouvoirs pour les formalités.

2014 - AS - 3813

AVIS DE SOCIETES

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 23 juin 2016, à 11h30 à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth Tunis , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Continuité de l'activité de l'entreprise.

2014 - AS - 3814

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **Vendredi 24 Juin 2016** à 09 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe Artes durant l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
3. Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
4. Affectation des résultats nets de l'exercice 2015 ;
5. Quitus pour l'exercice 2015 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ;
6. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe Artes arrêtés au 31/12/2015.
7. Approbation des états financiers consolidés du groupe Artes au 31/12/2015 ;
8. Statuer sur la demande de démission d'un administrateur ;
9. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
10. Pouvoirs pour formalités.

2014 - AS - 3769

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le **Vendredi 24 Juin 2016** à 10 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société ;
2. Questions Diverses ;
3. Pouvoirs pour formalités.

2016 - AS - 3770

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 30 Juin 2016 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2015.
4. Approbation s'il y a eu lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2015.
7. Renouvellement du mandat de deux administrateurs.
8. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2016.
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2016.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

إن السيدات و السادة المساهمين في شركة إسمنت بنزرت مدعوون لحضور
الجلسة العامة العادية المقررة ليوم الثلاثاء 28 جوان 2016 على الساعة
العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بالمصنع بخليج صبرة
بنزرت و ذلك لتداول المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول نشاط ونتائج الشركة للسنة المالية 2015
2. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات (العام والخاص) المتعلقين بالسنة المالية 2015 و المصادقة على الاتفاقيات الواردة بالتقرير الخاص
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و على القوائم المالية لسنة 2015
4. تخصيص النتائج المحاسبية لسنة 2015
5. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة
6. تعيين عضو جدي بمجلس الإدارة
7. تعيين مراقب حسابات الشركة
8. المصادقة على التفويت في عقار كائن بجندوبة
9. تحديد منحة الحضور.

و تضع الشركة في الآجال القانونية على ذمة المساهمين وثائق الجلسة بمقرها
الاجتماعي الكائن بخليج صبرة بنزرت.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Tunisienne des Marchés de Gros

« SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2015 le **Samedi 2 Juillet 2016 à 9 heures** au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous – pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2015.
2. Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2015 .
4. Affectation des bénéfices de l'exercice 2015.
5. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2015.
6. Approbation de la nomination d'un administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration (Président Directeur Général de la société) et l'approbation de la nomination de nouveaux membres en remplacement des membres du conseil d'administration.
7. Election d'un membre du conseil d'administration de la « SOTUMAG » représentant les petits porteurs pour les années 2016-2017-2018.
8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les années 2016-2017-2018.
9. Quitus aux membres du conseil d'administration.

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

SICAV AXIS TRESORERIE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF N° 01-2003 du 13 mai 2003
Siege social : 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis

La société de gestion AXIS CAPITAL GESTION, gestionnaire de SICAV AXIS TRESORERIE informe le public et les actionnaires que M. Sofiane HAMMAMI ne fait plus partie du comité de gestion de la SICAV.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- Mlle Fatima-Zohra EL FIHRI Membre
- M. Souhail CHALABI Membre
- Mme Houda SLASSI Membre
- M. Moez HADIDANE Gestionnaire

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS AAA
Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire
Agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS CAPITAL GESTION, gestionnaire de FCP AXIS AAA informe le public et les porteurs de parts que M. Sofiane HAMMAMI ne fait plus partie du comité de gestion du fonds.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- Mlle Fatima-Zohra EL FIHRI Membre
- M. Souhail CHALABI Membre
- Mme Houda SLASSI Membre
- M. Moez HADIDANE Gestionnaire

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
Agrément du CMF N° 16-2007 du 11 septembre 2007
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS CAPITAL GESTION, gestionnaire de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE informe le public et les porteurs de parts que M. Sofiane HAMMAMI ne fait plus partie du comité de gestion du fonds.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- Mlle Fatima-Zohra EL FIHRI Membre
- M. Souhail CHALABI Membre
- Mme Houda SLASSI Membre
- M. Moez HADIDANE Gestionnaire

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT
Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
Agrément du CMF N° 02-2003 du 13 mai 2003
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS CAPITAL GESTION, gestionnaire de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT informe le public et les porteurs de parts que M. Sofiane HAMMAMI ne fait plus partie du comité de gestion du fonds.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- Mlle Fatima-Zohra EL FIHRI Membre
- M. Souhail CHALABI Membre
- Mme Houda SLASSI Membre
- M. Moez HADIDANE Gestionnaire

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE
Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
Agrément du CMF N° 17-2007 du 11 septembre 2007
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS CAPITAL GESTION, gestionnaire de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE informe le public et les porteurs de parts que M. Sofiane HAMMAMI ne fait plus partie du comité de gestion du fonds.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- Mlle Fatima-Zohra EL FIHRI Membre
- M. Souhail CHALABI Membre
- Mme Houda SLASSI Membre
- M. Moez HADIDANE Gestionnaire

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Rue Hédi Noura 1030 Tunis, Tunisie

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2016

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de modifier les articles 17, 18, 20 et 21 des statuts afin de dissocier entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général comme suit :

Anciens textes

Article 17 - Bureau du Conseil

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui a la qualité de Président Directeur Général. Il doit être une personne physique de nationalité Tunisienne et actionnaire de la société.

Le Président Directeur Général est nommé pour une durée qui ne saurait pas excéder celle de son mandat de membre du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

Le Président Directeur Général organise et dirige les travaux des Assemblées Générales et du Conseil d'Administration. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et à la réalisation des options arrêtées par le Conseil

Sur proposition du Président Directeur Général, et si le Conseil d'Administration le juge utile, il nomme un vice-président et peut aussi choisir un secrétaire même en dehors de son sein.

Le Président Directeur Général et le vice-président sont éligibles pour un ou plusieurs mandats.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un de ses membres dans les fonctions de Président. Cette délégation est donnée pour une durée limitée à trois mois renouvelables une seule fois. En cas de décès cette délégation vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Article 18 - Réunions et délibérations du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation, écrite ou verbale, du Président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, demander au Président de convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois. Le Président est lié par cette demande.

- Suite -

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès verbaux, inscrits sur un registre spécial, délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 20 : Direction Générale

Le Président du Conseil d'Administration, Président Directeur Général, assure sous sa responsabilité la direction générale de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

A cet effet, le Conseil d'Administration doit déléguer au Président Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires.

Article 21 : jetons de présence

Il n'est pas prévu de jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration.

Nouveaux textes

Article 17: Bureau du conseil (cet article a été mis en conformité avec l'article 216 du CSC) :

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique de nationalité tunisienne, laquelle conserve ses fonctions à moins qu'elles ne lui aient été retirées par le Conseil.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Le Président du conseil d'administration propose l'ordre du jour du conseil, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil.

Si le Conseil le juge utile, il nomme également un vice-président et peut aussi choisir un secrétaire, même en dehors de son sein. Le Président et le vice-président peuvent toujours être réélus.

En cas d'empêchement du président du Conseil d'Administration, celui-ci peut déléguer ses attributions à un membre du Conseil d'Administration. Cette délégation est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable.

Si le président est dans l'impossibilité d'effectuer cette délégation, le Conseil peut y procéder d'office.

Article 18 - Réunions et délibérations du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation, écrite ou verbale, du Président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, demander au Président de convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

- Suite -

Le Directeur Général de la société peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. Le Président est lié par ces demandes.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès verbaux, inscrits sur un registre spécial, délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 20 : Directeur Général de la société

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée qu'il détermine un Directeur Général qui assure sous sa responsabilité la Direction Générale de la société.

Le Directeur Général est une personne physique. Si le Directeur Général est un administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celles de son mandat.

Lorsqu'il n'est pas membre du Conseil d'Administration, le Directeur Général assiste aux réunions du Conseil d'Administration sans droit de vote.

Le Conseil d'Administration peut faire assister le Directeur Général, sur demande de ce dernier, d'un ou de plusieurs Directeurs Généraux Adjoints.

En cas d'empêchement, le Directeur Général peut déléguer tout ou partie de ses attributions à un Directeur Général Adjoint. Cette délégation renouvelable est toujours donnée pour une durée limitée.

Si le Directeur Général est dans l'incapacité d'effectuer cette délégation, le Conseil y procède d'office.

A défaut d'un Directeur Général Adjoint, le Conseil d'Administration désigne un délégué.

Article 21 : Rémunérations des administrateurs et du Directeur Général

Il est prévu des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité. Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Le Conseil d'Administration peut confier à ses membres des missions dont la rémunération sera portée aux charges d'exploitation.

La rémunération du Directeur Général est déterminée par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Président Directeur Général à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**Société Tunisienne des Marchés de Gros****« SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Projet de résolutions de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 02 juillet 2016.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2015, approuve les états financiers et le rapport du conseil d'administration de l'exercice 2015.

Elle donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour la gestion du dit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes de l'année 2015, approuve les conventions mentionnées dans le dit rapport.

TROISIEMME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la proposition du conseil d'administration relative à l'affectation et la répartition des bénéfices de l'exercice 2015 comme suit:

- Bénéfice net de l'Exercice 2015 :	1.411.725,851 D
- Résultats reportés	673,586 D
<u>1^{er} Reliquat</u>	<u>1.412.399,437 D</u>
- Réserves légales =	<70.619,972> D
<u>2^{ème} Reliquat :</u>	<u>1.341.779,465 D</u>
- Fonds Social (1.411.725,851 X 10%)	<141.172,585>D
<u>3^{ème} Reliquat :</u>	<u>1.200.606,880 D</u>
- Dividendes (10%) =	<1.200.000,000>D
- Report à nouveau	606.880 D

La distribution des bénéfices ne concernent pas les exercices antérieurs à l'année 2015.

Les dividendes distribuées relatives à l'exercice 2015 ont été fixés à 10 % du capital de la société soit 0,100 Dinar par action de valeur nominale de un dinar entièrement libérée et composant le capital (12.000.000 Dinars).

Les dividendes seront mis en paiement à compter du 2016 auprès des intermédiaires en bourse et les teneurs de comptes dépositaires conformément au document n° 16 de « TUNISIE CLEARING ».

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la fixation des jetons de présence de l'année 2015 à Trois Mille Dinars brut (3.000,000 D) pour chaque membre du conseil d'administration.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire approuve la nomination de Monsieur Fethi FADHLI en tant qu'administrateur représentant l'Etat au sein du conseil d'administration, Président Directeur Général de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » à dater du 23 Février 2016.

De même elle approuve la nomination des Messieurs :

- Sami BOUAZIZ: membre au conseil d'administration représentant l'Etat en remplacement de Monsieur Arbi BELKAHLA , à dater du 17 Mars 2016
- Jamel TLILI: membre au conseil d'administration représentant l'Etat en remplacement de Monsieur Nouredine ZITOUNE , à dater du 27 Avril 2016.
- Omar TALBI: membre au conseil d'administration représentant la Coopérative des Manutentionnaires du Marché de Gros « COOPMAG » en remplacement de Monsieur Slimène BEN SAIDENE , à dater du 1 Juin 2016.

Et ce, pour le reste du mandat actuel des membres du conseil d'administration qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2015.

SIXIEME RESOLUTION :

Suite à l'application des procédures d'usage, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la désignation deen tant que membre au conseil d'administration de la « SOTUMAG » représentant les petits porteurs.

Et ce, pour une période de 3 ans à partir de cette assemblée et prendra fin lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2018.

SEPTIEME RESOLUTION :

En vertu de la loi n° 93 de l'année 2000 datée du 3 novembre 2000, portant promulgation du code des Sociétés Commerciales et conformément à l'article 18 du statut de la société, l'assemblée générale ordinaire approuve le renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour une période de 3 ans à partir de cette assemblée et prendra fin lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2018, et ce, comme suit:

- Suite -

Membres du conseil d'administration	Organisme représenté
Sonia ATTIA Nadoua KMAIR DHAOU Jamel TLILI Chédli BEJI Sami BOUAZIZ Mourad Ben Abdelhamid TRABELSI Le représentant légal de la COOPMAG	L'ETAT TUNISIEN L'ETAT TUNISIEN L'ETAT TUNISIEN L'ETAT TUNISIEN L'OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE LA SOCIETE « TRABELSI & FILS » COOPMAG

HUITIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au Président Directeur Général ou à son représentant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 21 JUIN 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,309%		
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,335%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,409%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,446%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,455%	986,715
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,491%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,536%	1 003,000
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,565%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,611%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017	4,749%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,805%	1 019,470
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,020%	1 003,813
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,328%	1 003,336
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,396%	878,215
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,500%	999,716
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,886%	987,298
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,166%	975,054
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,270%	979,459
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	6,720%		967,455
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,730%	1 007,821
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,740%	943,930
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,767%	958,878
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		954,043
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,802%	952,329
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	6,830%		963,558
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		6,918%	955,003
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,139%		965,363

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	161,151	161,168		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,815	108,829		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	93,296	93,300		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,336	14,338		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,861	104,873		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,470	1,472		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	103,477	103,554		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,396	39,401		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,431	53,435		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	131,283	130,521		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	484,351	482,572		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	123,594	123,892		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	128,445	128,690		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	140,757	141,290		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	123,523	123,938		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	95,467	95,376		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	141,962	141,913		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	94,765	94,721		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,827	93,798		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	142,947	143,217		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	128,307	128,398		
22 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	82,347	82,490		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	108,769	108,903		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	97,353	97,467		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	96,578	96,891		
26 FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	103,942	104,031		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,075	19,080		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 526,008	1 527,237		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 175,257	2 182,809		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	122,173	121,917		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	110,227	109,892		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	141,989	141,674		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	147,344	148,195		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,582	15,511		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 162,509	5 158,529		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	5 035,810	5 029,351		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,417	2,430		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,123	2,133		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,158	1,164		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,080	1,079		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,079	1,075		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,085	1,080		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	104,098	104,124		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,233	9,332		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	109,672	111,101		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,610	118,839		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	106,273	106,286
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	101,614	101,626
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,861	103,430	103,439
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	100,411	100,447
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,810	101,823
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,436	105,194	105,205
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,619	102,349	102,362
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	100,464	100,475
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	102,730	102,740
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,126	100,507	100,519
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	102,374	102,386
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	101,556	101,568
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	104,539	104,550
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	103,103	103,116
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	101,749	101,754
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,630	100,640
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,796	102,652	102,663
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	100,529	100,541
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	101,788	101,798
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	103,590	103,601
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,883	100,563	100,576
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	101,154	101,166
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,028	103,225	103,234
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,693	100,703

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,359	10,360
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,387	101,309	101,320
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	101,588	101,600
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	102,643	102,663
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,302	10,303
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	57,754	57,831
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	131,130	130,818
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 367,737	1 365,155
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	112,821	112,938
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	109,289	109,426
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	98,979	99,261
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,875	16,866
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	268,655	268,906
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,502	28,667
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 208,196	2 303,469	2 303,546
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	70,253	69,960
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	53,872	53,839
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	102,443	102,525
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	86,244	86,487
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,740	10,739
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,537	11,548
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,133	14,127
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,643	12,684
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,464	12,457
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,197	11,205
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	142,464	142,956
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	138,313	138,758
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	9,183	9,159
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	100,396	99,996
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	78,053	78,043
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	79,105	78,757
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	97,125	97,133
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	95,488	95,929
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	103,870	103,991
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	114,827	114,958
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	103,700	103,077
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	137,377	138,172
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	98,985	97,903
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	98,280	97,242
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	193,326	193,427
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	176,929	176,515
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	153,168	153,101
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,848	19,889
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	145,455	145,263
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	116,758	116,241
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 608,960	8 601,961
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,264	8,384
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	82,865	82,456
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	988,679	989,589
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5156,848	5151,172
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	111,529	111,411
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,080	9,136
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	76,184	74,609
127	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 008,690	10 013,017

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société «Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- » et l'ouverture au public de « FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « SWING »
ARRÊTÉE AU 31/12/2015**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif. Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds commun de placement à risques « FCPR SWING » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un actif net de 9.666.685 DT et une valeur liquidative égale à 899,227 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du Fonds commun de placement à risques « FCPR SWING », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Le gestionnaire du Fonds commun de placement à risques est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives,

que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers du Fonds commun de placement à risques « FCPR SWING », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérification et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent, de notre part, aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé

des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le Commissaire aux Comptes
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANNOUGA
ZAMMOURI



BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2015
(exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
AC 1 - Portefeuille titre	AC1	4 502 430	4 000 021
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 252 430	4 000 021
Dépréciations des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		(750 000)	0
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 502 430	4 000 021
b - Obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2	5 212 290	6 409 132
a - Placements monétaires		4 310 362	4 035 028
b - Disponibilités		901 928	2 374 104
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs	AC4	77 053	375 307
TOTAL ACTIF		9 791 773	10 784 460
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA1	91 632	12 500
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA2	33 456	220 102
TOTAL PASSIF		125 087	232 602
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	CP 1	10 004 086	10 750 001
a - Capital		10 754 086	10 750 001
b- Sommes non distribuables de l'exercice		(750 000)	0
CP 2 - Sommes distribuables	CP 2	(337 401)	(198 143)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(198 143)	(43 186)
b- Sommes distribuables de l'exercice		(139 258)	(154 957)
ACTIF NET		9 666 685	10 551 858
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 791 773	10 784 460

ETATS DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	<u>PR 1</u>	6 000	0
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		6000	0
PR 2 - Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	254 624	72 210
			0
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		260 624	72 210
			0
CH 1 - Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	357 487	177 105
REVENU NET DES PLACEMENTS		(96 863)	(104 895)
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	<u>CH 2</u>	42 395	50 062
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(139 258)	(154 957)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(139 258)	(154 957)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(750 000)	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(889 258)	(154 957)

Etats de variation de l'actif net
Exercices clos le 31 décembre 2015
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>		(889 258)	(154 957)
a - Résultat d'exploitation		(139 258)	(154 957)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(750 000)	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	0
d - Frais de négociation de titres		0	0
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		0	0
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		4 085	10 250 001
a- Souscriptions libérées		4 085	10 250 001
a-1 Souscriptions libérées Part A		0	
a-2 Souscriptions libérées Part B		4 085	
Capital		4 085	10 250 001
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits d'entrée		0	0
b- Rachats		0	0
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits de sortie		0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		(885 173)	10 095 044
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>			
a- en début d'exercice		10 551 858	456 814
b- en fin d'exercice		9 666 685	10 551 858
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTION (ou de parts)</u>			
PART A Souscrits et libérées			
a- en début d'exercice		10 750	500
b- en fin d'exercice		10 750	10 750
PART B Souscrits (libérées à 43%)			
a- en début d'exercice		0	0
b- en fin d'exercice		125	0
VALEUR LIQUIDATIVE PART A		899,227	981,568
VALEUR LIQUIDATIVE PART B		0,000	0,000
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		-8,389%	7,393%

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCPR SWING est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le Fonds a été créé en septembre 2013 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 50 025 000 DT, divisé en 50 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 250 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune.

Au 31 décembre 2015 le montant souscrit du fonds s'élève à 25.012.500 DT et été libéré de 10.754.086.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR SWING.

L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de FCPR SWING est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

3 – Exercice social

Conformément à la note 4.5 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

4.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2015, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

4.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

4.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

4.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus Moins-value latente	Valeur au 31/12/2015	% actif	% Du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote						
EXCEL FISH S.A. (a)	150 000	1 500 000	(750 000)	750 000	15,52%	17,80%
GENERALE ASSISTANCE	12 133	1 000 021		1 000 021	10,35%	33,00%
HERBIOTECH	150 000	1 500 000		1 500 000	15,52%	52,80%
CHIFCO	7 500	750 009		750 009	7,76%	36,80%
STE MITIGAN	12 704	127 400		127 400	1,32%	24,98%
SILIREND	37 500	375 000		375 000	3,88%	24,97%
Total		5 252 430	(750 000)	4 502 430	54,34%	

(a) Les titres EXCEL FISH sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 50%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

(b) Les autres sociétés sont valorisées au coût d'acquisition.

AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
a - Placements monétaires	4 310 362	4 035 028	499 573
b - Disponibilités	901 928	2 374 104	4 655
Total	5 212 290	6 409 132	504 228

AC 2 - a - Placements monétaires

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

Type de placement	Date Départ	Date d'échéance	Montant	Intérêts courus au 31.12.2015	Total	% de l'actif net
Placement en compte à terme.	26/09/2015	05/01/2016	4 250 000	60 362	4 310 362	44,59%
Total			4 250 000	60 362	4 310 362	

AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 correspond au solde bancaire du compte AMEN BANK qui s'élève à 901.928 DT.

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
AMEN BANK	901 928	2 374 104
Total	901 928	2 374 104

AC 4 - Autres actifs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Honoraires de gestions semestrielles payées d'avance	72 123	41 975
CAPSA capital Partner	4 930	0
Part A Assurance AMI appelés non versés	0	333 332
Total	77 053	375 307

PA 1 - Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire à payer	69 132	0
Rémunération du dépositaire à payer	22 500	12 500
Total	91 632	12 500

PA 2 - Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Honoraires du commissaire aux comptes	5 000	10 000
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	27 672	10 000
Redevance CMF	200	100
General Assistance	0	200 002
Retenue à la source à payer	419	0
CAPSA capital Partner.	165	0
Total	33 456	220 102

CP 1- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015
Capital au 31 Décembre 2014	10 750 001
Montant Part A	10 750 001
Nombre de part A libéré	10 750
Nombre de porteurs de parts A	6
Souscriptions Libérées	4 085
Montant Part A	0
Nombre de part A souscrit	14 250
Nombre de porteurs de parts A	7
Montant Part B en Nominal	4 085
Nombre de part B émises (libéré pour 43%)	125
Nombre de porteurs de parts B	4
Rachats effectués (En Nominal)	0
Autres mouvements	(750 000)
Frais de négociation	0
Différences d'estimation (+/-)	(750 000)
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	0
Droit de sortie	0
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0
Capital au 31 décembre 2015	10 004 086
Nombre de part A émises	25 000
Nombre de part B émises	125
Nombre de porteurs de parts A	7
Nombre de porteurs de parts B	4
Taux de rendement annuel	-8,389%

Les souscriptions au Fonds ont totalisé 25 000 000 DT et ont été libérées à hauteur de 43% soit 10 750 000 DT.

La valeur du capital au 31 décembre 2015 est déterminée ainsi :

Part libérée fin de période	10 754 086
Part A	10 750 001
Part B	4 085
Plus moins values potentielles sur titres	(750 000)
Capital au 31.12.2015	10 004 086

Les synthèses des appels des fonds se détaillent comme suit :

(a) PARTS A : Tableau de synthèse après le premier appel de fonds.

Porteurs	Nominal	Capital souscrit (engagement)	Nombre de PARTS	Capital souscrit restant à appeler
	1 000			
Société Tunisienne d'assurance et réassurance		3 000 000	3 000	0
Sté des assurances SALIM		1 000 000	1 000	0
Tunis Ré		1 500 000	1 500	0
AMEN BANK		2 000 000	2 000	0
Assurance AMI		1 000 000	1 000	0
Caisse de Dépôts et de Consignation(CDC),		2 250 000	2 250	0
		10 750 000	10 750	0

(b) PARTS A : Tableau de synthèse après le deuxième appel de fonds.

Porteurs	Nominal	Capital souscrit (engagement)	Nombre de PARTS	Capital souscrit restant à appeler
	1 000			
Société Tunisienne d'assurance et réassurance		4 500 000	4 500	4 500 000
Sté des assurances SALIM		1 000 000	1 000	1 000 000
Tunis Ré		1 500 000	1 500	1 500 000
AMEN BANK		2 000 000	2 000	2 000 000
Assurance AMI		2 000 000	2 000	2 000 000
Caisse de Dépôts et de Consignation(CDC),		2 750 000	2 750	2 750 000
Banque d'Affaires de Tunisie BAT		500 000	500	500 000
		14 250 000	14 250	14 250 000

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 6.000 DT correspond aux jetons de présence accordées par les sociétés et se détaillent comme suit :

Désignations	Montant
Sté GENERALE ASSISTANCE	3 000
Sté CHIFCO Tunisie	3 000
Total	6 000

PR 2- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 254.624 DT, correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20%.

Type de placement	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts sur certificat de dépôt à taux fixe	12 163	10 677
Intérêts sur placement en compte à terme.	207 736	49 280
Intérêts sur dépôt a vu	34 725	12 254
Total	254 624	72 210

CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR SWING.

Le total de ces charges s'élève au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	347 487	167 105
Rémunération du dépositaire	10 000	10 000
Total	357 487	177 105

CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Honoraires du commissaire aux comptes.	2 588	5 000
Redevance CMF.	100	100
Honoraire due diligence	38 634	43 517
Autres frais	1 073	1 445
Total	42 395	50 062

AUTRES INFORMATIONS

1- Données par part et ratios de gestion des placements :

Données par part	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des placements	10	7
Charges de gestion des placements	14	16
Revenus net des placements	(4)	(9)
Autres produits	0	0
Autres charges	2	5
Résultat d'exploitation (1)	(6)	(14)
Régularisation du résultat d'exploitation		
Sommes distribuables de l'exercice	(6)	(14)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(30)	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(30)	0
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(36)	(14)
Résultat non distribuable de l'exercice	(30)	0
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	(30)	0
Distribution de dividende	0	0
Valeur liquidative	899,227	981,568

2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR SWING est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements.
- Le suivi des participations et la représentation de FCPR SWING aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière)

La rémunération due au Gestionnaire tout le long de la vie du fonds, lui sera versée semestriellement et d'avance.

Les Honoraires de gestions sus-indiqués seront de :

- 1.5% HT annuellement du montant souscrit 'et non investi

- 2 % HT annuellement du montant investi diminué des montants restitués aux Porteurs des Parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

AMENB BANK est le dépositaire des actifs de FCPR SWING en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et Amen Bank.

A ce titre, le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- Assurer la conservation des actifs compris dans FCPR SWING et ouvrira au nom FCPR SWING un compte en espèce et un compte titres. Pour ce faire, il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts.
- Contrôler les avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
- Procéder à l'inscription en comptes des titres et espèces.
- S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimums et maximums de l'actif de FCPR SWING.
- Contrôler l'organisation et les procédures comptables de FCPR SWING.
- Contrôler l'inventaire de l'actif de FCPR SWING et délivrer une attestation de l'inventaire de FCPR SWING à la clôture de chaque exercice.
- En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle, le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas, le Dépositaire en informe le conseil du Marché Financier (CMF), ainsi que le commissaire aux comptes.

En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 10.000 TND HT et supérieure à 12.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion directement par le fonds et payés semestriellement d'avance.

3- Frais d'études d'opportunités d'investissements et de due diligence

Le fonds prendra en charges les frais d'étude d'opportunités d'investissement et de due diligence des sociétés cibles qui ne rentrent pas dans le cadre des attributions de la société de gestion sur demande du comité d'investissement dans la limite de 50.000 DT par année et assumera l'excédent, en cas de dépassement de ce montant.

FCP BIAT CROISSANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT CROISSANCE** comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à.....	74 424,538 TND
-Des sommes distribuables de.....	(334,563) TND
-Un Résultat net de	(8 293,932) TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT CROISSANCE** au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2015.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 28 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

BILAN		NOTE	31/12/2015	31/12/2014
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	53 301,615	134 294,320
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		49 811,141	126 260,632
AC1-B	AUTRES VALEURS (OPCVM)		3 490,474	8 033,688
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	21 302,346	48 407,623
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		21 227,174	46 207,808
AC2-B	DISPONIBILITES		75,172	2 199,815
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	3 695,740	0,000
TOTAL ACTIF			78 299,701	182 701,943
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	372,076	579,700
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	3 503,087	8 628,625
TOTAL PASSIF			3 875,163	9 208,325
ACTIF NET			74 424,538	173 493,618
CP1	CAPITAL	CP1	74 759,101	177 091,362
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	-334,563	-3 597,744
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	-2 208,640
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-502,432	-3 723,739
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		167,869	2 334,635
ACTIF NET			74 424,538	173 493,618
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			78 299,701	182 701,943

ETAT DE RESULTAT		Note	Période du	Période du
			01/01/2015	01/01/2014
			au	au
			31/12/2015	31/12/2014
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	3 465,234	8 489,150
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		3 301,890	8 489,150
PR1-B	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		163,344	0,000
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 537,504	354,029
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 211,909	354,029
PR2-B	REVENUS DU COMPTE DE DEPOT		1 325,595	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			6 002,738	8 843,179
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-5 682,547	-9 740,936
REVENU NET DES PLACEMENTS			320,191	-897,757
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-822,623	-2 825,982
RESULTAT D'EXPLOITATION			-502,432	-3 723,739
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		167,869	2 334,635
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			-334,563	-1 389,104
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-167,869	-2 334,635
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-456,129	64 389,476
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-7 006,966	-48 397,857
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-328,405	-2 242,480
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-8 293,932	10 025,400

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2015

		Période du	Période du
DESIGNATION		01/01/2015	01/01/2014
		au	au
		31/12/2015	31/12/2014
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	-8 293,932	10 025,400
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-502,432	-3 723,739
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-456,129	64 389,476
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-7 006,966	-48 397,857
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-328,405	-2 242,480
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-90 775,148	-380 126,388
	SOUSCRIPTIONS	48 795,147	379 611,207
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	63 900,000	426 300,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	-14 735,409	-39 926,818
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,000	-4 661,107
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	-369,444	-2 100,868
	RACHATS	-139 570,295	-759 737,595
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-170 300,000	-839 800,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	30 192,392	66 444,641
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	0,000	9 182,261
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	537,313	4 435,503
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-99 069,080	-370 100,988
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	173 493,618	543 594,606
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	74 424,538	173 493,618
AN5	NOMBRE DE PARTS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	2 020	6 155
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	956	2 020
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	85,887	88,317
B-	FIN DE L'EXERCICE	77,849	85,887
AN6	TAUX DE RENDEMENT	-9,36%	-2,75%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION GENERALE DU FCP BIAT CROISSANCE

Le Fonds commun de placement « **FCP BIAT CROISSANCE** » de catégorie *Mixte*, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; il a obtenu l'agrément du CMF N°14-2012 en date du 12 Avril 2012.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 1.000 parts de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2015.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

III.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2015 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

III.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2015	% de l'Actif net
Actions et Droits rattachés		52.222,775	49.811,141	66,928
ADWYA	360	2.616,923	2.275,920	3,06
ATL	800	2.088,000	2.260,000	3,04
ATTIJ BANK	160	3.573,189	3.844,640	5,17
BIAT	60	4.483,582	4.453,380	5,98
CARTHAGE CEMENT	1.600	3.993,257	2.132,800	2,87
CITY CARS	187	2.038,783	2.487,661	3,34
DELICE HOLDING	100	1.330,000	1.326,700	1,78
ENNAKL	170	1.666,000	1.986,960	2,67
EURO-CYCLES	130	1.773,571	4.437,810	5,96
MAG GEN	100	3.071,529	2.288,000	3,07
MONOPRIX	170	3.514,855	2.380,850	3,20
ONE TECH HOLDING	170	1.231,908	1.188,300	1,60
PGH	150	810,000	732,000	0,98
SFBT	280	5.197,299	6.258,000	8,41
SIMPAR	70	3.565,800	2.318,960	3,12
SOTEMAIL	300	842,343	763,500	1,03
SOTUVER	450	1.989,874	1.302,300	1,75
TPR	1.200	5.131,762	3.747,600	5,04
UADH	260	1.690,000	1.881,360	2,53
UIB	100	1.430,500	1.571,600	2,11
DA ADWYA (1/12)	360	183,600	172,800	0,23
Autres Valeurs (OPCVM)		3.484,749	3.490,474	4,69
SICAV TRESOR	34	3.484,749	3.490,474	4,69
Total Portefeuille titres		55.707,524	53.301,615	71,62

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – CROISSANCE :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – CROISSANCE, se détaillant comme suit :

	Coût d'acquisition	+/-values latentes	Valeur au 31-12	+/-values réalisées
Solde au 31/12/2014	136 244,100	- 1 949,780	134 294,320	
<u>Acquisition de l'Exercice</u>				
Actions et droits rattachés	32.679,710		32.679,710	
Autres Valeurs (OPCVM)	62.321,961		62.321,961	
<u>Cession de l'Exercice</u>				
Cession des Actions et droits rattachés	-108.668,985		-108.668,985	-6.972,235
Cession des titres OPCVM	-66.869,262		-66.869,262	-4,888
Variation des +/- values latentes sur titres		-456,129	-456,129	
Solde au 31/12/2015	55.707,524	-2.405,909	53.301,615	-6.977,123

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **3.465,234 Dinars** au 31/12/2015, contre **8.489,150 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

<i>Revenus</i>	<i>Montant au 31/12/2015</i>	<i>Montant au 31/12/2014</i>
Revenus des actions	3.301,890	8 489,150
Dividendes	3.301,890	8 489,150
Revenus des Autres Valeurs (OPCVM)	163,344	0,000
Dividendes	163,344	0,000
TOTAL	3.465,234	8 489,150

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à **21.227,174 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2015</i>	<i>% Actif net</i>
BTC 52S-16/02/2016	4	3.889,640	3.957,533	5,318
BTC 52S-06/09/2016	7	6.686,681	6.749,419	9,069
BTC 52S-08/11/2016	11	10.446,096	10.520,222	14,135
Total	22	21.022,417	21.227,174	28,522

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **75,172 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Note sur les Créances d'Exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015, à **3,695.740** Dinars représentant des sommes à encaisser suite à la vente des titres suivants

<i>Date</i>	<i>libellé</i>	<i>Montant</i>
30/12/2015	Vente de 500 actions SOTEMAIL	1.241,841
30/12/2015	Vente de 30 actions ATTIJARI BANK	723,978
30/12/2015	Vente de 9 actions CITY CARS	118,344
30/12/2015	Vente de 30 actions MONOPRIX	418,634
30/12/2015	Vente de 50 actions PGH	248,866
30/12/2015	Vente de 100 actions SERVICOM	616,909
30/12/2015	Vente de 10 actions SIMPAR	327,168
	Total	3.695,740

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2015, à **2 537,504 Dinars** contre **354,029 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Revenus	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des Bons du Trésor	1 211,909	354,029
• Intérêts courus	204,757	354,029
• Intérêts échus	1 007,152	0,000
Revenus du compte de dépôt	1 325,595	0,000
• Intérêts créditeurs	1 325,595	0,000
Total	2 537,504	354,029

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2015, à **3.875,163 Dinars**, contre **9.208,325 Dinars** au 31/12/2014. Les soldes du passif s'analysent comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
PA1	Opérateurs créditeurs	372,076	579,700
PA2	Autres créditeurs divers	3.503,087	8 628,625
	TOTAL	3.875,163	9 208,325

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **372,076 Dinars** contre **579,700 Dinars**, et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Gestionnaire	117,018	258,582
Dépositaire	200,446	200,446
Distributeurs	54,612	120,672
Total	372,076	579,700

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2015, à **3.503,087 Dinars** contre **8.628,625 Dinars** au 31/12/2014, et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Etat, impôts et taxes	54,568	83,480
Redevance CMF	6,612	14,612
Rémunération CAC	3.147,327	4 827,327
Publication CMF	294,580	294,580
Somme à régler / Achat des Actions en bourse	0,000	3 408,626
Total	3.503,087	8 628,625

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2015, à **5.682,547 Dinars**, contre **9.740,936 Dinars** au 31/12/2014, représentant la rémunération du gestionnaire du dépositaire et celle des distributeurs.

Charges de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	2.265,309	6 292,617
Rémunération du dépositaire	2.360,090	2 359,818
Rémunération des distributeurs	1.057,148	1 088,501
Total	5.682,547	9 740,936

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **822,623 Dinars**, contre **2.825,982 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2015	31/12/2014
Redevance CMF	127,992	284,275
Honoraires CAC	0,000	2 298,663
Etat, impôts et taxes	0,000	45,000
Diverses charges d'exploitation	694,631	198,044
Total	822,623	2 825,982

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2015 se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
• Montant	202 000,000 Dinars	615 500,000 Dinars
• Nombre de titres émis	2 020	6 155
• Nombre de porteurs de parts	8	16
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
• Montant	63 900,000 Dinars	426 300,000 Dinars
• Nombre de titres émis	639	4 263
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
• Montant	170 300,000 Dinars	839 800,000 Dinars
• Nombre de titres rachetés	1 703	8 398
<u>Capital</u>	74 759,101 Dinars	177 091,362 Dinars
• Montant en nominal	95 600,000 Dinars	202 000,000 Dinars
• Sommes non distribuables (*)	-20 840,899 Dinars	- 24 908,638 Dinars
• Nombre de titres	956	2 020
• Nombre de porteurs de parts	5	8

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **-20.840,899 Dinars** au 31/12/2015 contre **- 24 908,638 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit

	31.12.2015	31.12.2014
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-28 506,382(*)	- 65 175,600
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	-7 791,500	13 749,139
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-456,129	64 389,476
+/- values réalisées sur cession de titres.	-7 006,966	-48 397,857
Frais de négociation de titres	-328,405	-2 242,480
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	15 456,983	26 517,823
Aux émissions	-14 735,409	- 39 926,818
Aux rachats	30 192,392	66 444,641
Sommes non distribuables	-20 840,899	- 24 908,638

(*) Somme non distribuables au 31.12.2014, majorés des sommes distribuables de l'exercice clos au 31.12.2014 capitalisés.

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT- CROISSANCE et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2015 se détaille ainsi :

	31.12.2015	31.12.2014
Résultat distribuable de l'exercice	-502,432	- 3 723,739
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	167,869	2 334,635
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	0,000	- 2 208,640
Sommes Distribuables	-334,563	- 3 597,744

V. AUTRES INFORMATIONS :

V-1 Données par part	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	6,279	4,378	5,718
Charges de gestion des placements	-5,944	-4,822	-3,554
Revenu net des placements	0,335	(0,444)	2,164
Autres charges d'exploitation	(0,860)	-1,399	(0,930)
Résultat d'exploitation	(0,526)	-1,843	1,234
Régularisation du résultat d'exploitation	0,176	1,156	-2,327
Sommes distribuables de l'exercice	(0,350)	(0,687)	-1,093

Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,176)	-1,156	2,327
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(0,477)	31,876	-10,778
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-7,329	-23,959	2,408
Frais de négociation de titres	(0,344)	-1,110	(0,603)
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociations	-8,150	6,807	-8,973
Résultat net de l'exercice	-8,676	4,963	-7,739
Résultat non distribuable de l'exercice	-8,150	6,807	-8,973
Régularisation du résultat non distribuable	0,462	-8,550	-1,617
Sommes non distribuables de l'exercice	-7,688	-1,743	-10,590
Valeur Liquidative	77,849	85,887	88,317

V-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	4,441%	3,631%	3,972%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,643%	1,054%	1,039%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	6,481%	1,388%	8,649%

V-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

V-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT – CROISSANCE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 12 Août 2014, en remplacement de la BIATCAPITAL (Ex- Financière de Placement et de Gestion). Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de FCP BIAT – CROISSANCE ;
- La gestion comptable de FCP BIAT – CROISSANCE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,5 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé :

- Réviser à la baisse la commission de gestion en la ramenant de 2% HT de l'actif net à 1,5% HT de l'actif net l'an ;
- Modifier la périodicité de règlement de la commission de gestion payées par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – CROISSANCE. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de FCP BIAT – CROISSANCE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % HT avec un minimum de deux mille dinars hors taxes et un maximum de cinquante mille dinars hors taxes par an. Cette rémunération prélevée sur la base de l'actif net quotidien, est réglée mensuellement à terme échu.

Ainsi, le Conseil d'administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT a décidé de modifier la périodicité de règlement de la commission de dépôt payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-3. Rémunération des Distributeurs :

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,7% HT l'an prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – CROISSANCE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- Réviser à la hausse la commission de distribution en la portant de 0.2% HT de l'actif net l'an à 0.7% HT de l'actif net l'an, à payer en faveur des distributeurs des parts du FCP et à partager entre eux au prorata de leurs distribution ;
- Modifier la périodicité de règlement de la commission de distribution payées par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-4 Mode d'affectation des résultats :

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de distribution à capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce, depuis de l'exercice 2014.

MAC HORIZON 2022 FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 100.000 et un actif net de D : 100.000 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Les états financiers ne font apparaître aucun résultat du fait que le fonds n'a pas réalisé des opérations de placement.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2015, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, Le 18 avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015
Portefeuille-titres		-
Actions et droits rattachés		-
Obligations et valeurs assimilées		-
Titres OPCVM		-
Placements monétaires et disponibilités		100 000
Disponibilités		100 000
TOTAL ACTIF		100 000
PASSIF		
Opérateurs créditeurs		-
TOTAL PASSIF		-
ACTIF NET		
Capital		100 000
ACTIF NET		100 000
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		100 000

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

31/12/2015

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT

DES OPERATIONS D'EXPLOITATION

Résultat d'exploitation	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation de titres	-

TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL

Souscriptions

- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-

Rachats

- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-

VARIATION DE L'ACTIF NET

ACTIF NET

En début de l'exercice (Capital initial)	100 000
En fin de l'exercice	100 000

NOMBRE DE PARTS

En début de l'exercice	1 000
En fin de l'exercice	1 000

VALEUR LIQUIDATIVE

100,000

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DU PREMIER EXERCICE SOCIAL
ALLANT DU 15 MAI AU 31 DECEMBRE 2015**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 15 Mai 2015 à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 18 septembre 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date de constitution, soit le 15 mai 2015.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de "MAC HORIZON 2022 FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- Une commission de surperformance si MAC HORIZON 2022 FCP dépasse un rendement minimum exigé égal à 30% à l'échéance des 7ans. Cette commission de surperformance qui est de 20% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé à l'échéance et le rendement minimum exigé, son règlement se fera à la fin de la période de 7ans.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.